

Portrait

Rencontre avec Patricia THIBAUD, Responsable du BAIP de l'Université de Nantes

A l'Université de Nantes, les enquêtes d'insertion sont réalisées par le SUIO et non pas par l'Observatoire. Pourquoi ce choix ?



Un accord a été conclu en 2006 entre l'Observatoire et le SUIO : l'OVE, qui est un petit service en termes d'effectif, concentre son activité sur les conditions de vie des étudiants et le SUIO s'occupe des enquêtes d'insertion.

Mon arrivée au sein du SUIO en tant que responsable du BAIP a coïncidé avec la première enquête d'insertion du Ministère et, diplômée d'un DESS de sociologie, je me suis vue confier la réalisation de ces enquêtes.

Ne connaissant ni le monde universitaire, ni ce type d'enquête, j'ai cherché de l'aide et je suis « tombée » sur RESOSUP. Mon adhésion et ma participation aux journées nationales à Marseille en mars 2009 m'ont permis de « glaner » de précieux outils et informations pour lancer cette première enquête auprès des Masters. Depuis, je participe régulièrement aux JNO et aux journées

thématiques ; à chacune de ces rencontres, je profite pleinement des échanges formels et informels pour améliorer ma pratique sur les enquêtes.

Quels sont, selon vous, les avantages pour un SUIO de réaliser ces enquêtes ?

La réalisation de ces enquêtes ne représente qu'une toute petite partie de mon travail mais leur exploitation a bouleversé nos pratiques.

Comme de nombreuses Universités, nous diffusons les résultats de ces enquêtes, en interne et sur le [site internet de l'Université](#), sous forme de fiches synthétiques par spécialité de Master.

Mais au-delà de ces fiches, nous exploitons tous les ans les résultats des enquêtes pour :

- créer des répertoires métiers ;
- contacter des anciens (qui ont donné leur accord) pour témoigner lors de tables rondes ou pour participer, pour le compte de leur entreprise, au forum stage/emploi que nous organisons chaque année à l'Université de Nantes ;

- créer des documents présentant les débouchés de nos diplômes, des parcours de diplômés, des informations sur les filières ou les secteurs d'activités.

L'intérêt pour nous, professionnels de l'orientation et de l'insertion, c'est d'avoir accès aux données brutes des résultats de ces enquêtes et de pouvoir construire des supports de communication en fonction des besoins que nous rencontrons tous les jours, sur le terrain. Nous avons aussi la chance d'avoir, dans l'équipe, un collègue qui maîtrise des outils de PAO, ce qui nous permet de maîtriser toute la chaîne de production de ces documents.

Pensez-vous réaliser d'autres enquêtes ?

Nous n'avons malheureusement pas le temps de lancer et surtout de traiter d'autres enquêtes. Cependant, la réalisation des enquêtes du ministère nous a permis de développer une technicité et un savoir-faire que nous mettons à disposition des composantes de notre université. Concrètement nous leur proposons une prestation « clé en main » pour l'organisation d'une enquête à 6 ou 12 mois : nous fournissons le questionnaire (qui peut être adapté en fonction des particularités des formations), l'outil (Limesurvey) et un accompagnement pour l'analyse des résultats. Les composantes, de leur côté, se chargent des coordonnées de leurs diplômés et des relances. Grâce à ce système « collaboratif », nous avons réussi à enquêter facilement les diplômés de nos 11 masters de Droit, 12 mois après leur diplôme. Nous avons le projet de multiplier ces collaborations qui nous permettent de sensibiliser à la fois les responsables de formation et les étudiants à l'importance de mesurer l'insertion professionnelle de nos diplômés.